



Je travail sans avoir signer de contrat

Par **haas**, le **20/01/2011 à 13:32**

Bonjour,

Ma question concerne mon contrat de travail

J'ai été licencié le 9/10/2010 j'ai actuellement retrouvé un emploi que j'ai commencé Lundi 17/01/2011 m'est à ce jour je n'est toujours pas signé de contrat de travail que dois je faire merci pour votre réponse

Cordialement

SH

Par **P.M.**, le **20/01/2011 à 14:30**

Bonjour,

Il vaut toujours mieux qu'un contrat de travail définisse les conditions de l'engagement mais sans contrat de travail écrit, vous êtes réputé en CDI sans période d'essai...

Par **fabienne034**, le **20/01/2011 à 15:48**

BONJOUR

ATTENDRE SANS CONTRAT VOUS ÊTES EN CDI !

vous n'avez pas non plus de période d'essai !

pour tout savoir sur le CDI

<http://www.fbbs.net/CDIARRET.htm>

Par **P.M.**, le **20/01/2011** à **19:36**

Bis repetita...